


**RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

A - 2022 - 149

Demande de retrait de permis de construire		Référence dossier
		N° PC 78124 21 G0065
Par :	Monsieur Bertrand LOPPE et madame HATTAIS Mélanie	Surface de plancher créée : 55.88 m ² Surface taxable créée : 55.88 m ² Destination : habitation 
Demeurant :	29, rue Paul Doumer 78420 Carrières-sur-Seine	
Pour :	Extension par surélévation.	
Sur un terrain sis : Référence cadastrale :	29, rue Paul Doumer 78420 Carrières-sur-Seine BE 83	

MONSIEUR LE MAIRE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,
Vu le permis de construire n° 078 124 21 G 00065 référencé ci-dessus, accordé le 30 décembre 2021 à Monsieur Bertrand LOPPE et madame HATTAIS Mélanie ;
Vu la demande de retrait du permis de construire susvisé, présentée par le bénéficiaire le 05 juillet 2022, et dont la copie est jointe au présent arrêté,

ARRÊTE,

Article 1 : Le permis de construire référencé ci-dessus est **RETIRÉ**.

Article 2 : Le présent retrait entraîne de plein droit le dégrèvement ou la restitution des taxes éventuellement versées dont l'arrêté de permis d'origine est le fait générateur.

Article 3 : Toutes autorités administratives, les agents de la Force Publique compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée au pétitionnaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. Un extrait du présent arrêté sera, en outre, publié par voie d'affichage à la Mairie, dans les huit jours de sa notification et pendant une durée de deux mois.



Carrières-sur-Seine, le - 12 AOÛT 2022

**Pour le Maire,
Par délégation,
L'adjoint en charge de l'Urbanisme,
la Sécurité, et la Voirie,
Michel MILLOT**